

DANS L'ACTUALITE du 17 au 20 mars 2017

Textes officiels

JORF n° 0066 du 18 mars 2017

Composition, compétences et fonctionnement du Conseil national de la protection de la nature

[Décret n° 2017-342 du 17 mars 2017 relatif au Conseil national de la protection de la nature](#)

JORF n° 0065 du 17 mars 2017

Composition, compétences et fonctionnement du Comité national de la biodiversité

[Décret n° 2017-339 du 15 mars 2017 relatif au Comité national de la biodiversité](#)

Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques

[Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques en 2016](#)

Jurisprudence

Obligation de notification prévue par l'article R. 600-1 du code de l'urbanisme

[CE 17 mars 2017 association Novissen et autres, req. n° 397107](#)

Appréciation de l'intérêt à agir à l'encontre du permis modificatif (Art. L.600-1-2 du code de l'urbanisme)

[CE 17 mars 2017 M. et Mme D, req. n°396362](#)

Occupation sans titre du domaine public - Possibilités d'indemnisation

[CE 15 mars 2017 commune de Cannes, req. n° 388127](#)

Vu par ailleurs

Contrats publics

Le Conseil d'Etat maintient le seuil de 25.000 €

Suivant les conclusions du rapporteur public, Olivier Henrard, le Conseil d'Etat a rejeté par une décision rendue le 17 mars 2017, la demande d'annulation du seuil de 25.000 présenté par maître Franck Perez, avocat au barreau de Marseille. Il a, en revanche, sanctionné le 4ème alinéa de l'article 142 du décret marchés publics en tant qu'il prévoit que « la saisine du médiateur des entreprises interrompt le cours des différentes prescriptions. »

Source : achatpublic.info du 20/03/2017

Le port d'attache de la concession de service

Inconnue du droit français avant la transposition des directives, la concession de service a fait son entrée dans l'arsenal des contrats publics. Et le Conseil d'Etat vient récemment de requalifier sous cette forme une convention d'exploitation destinée à suppléer une première convention jamais exécutée.

Source : achatpublic.info du /03/2017

Urbanisme

« L'urbanisme transitoire est une nouvelle façon d'aménager le territoire »

Le concept d' «urbanisme transitoire » est en plein essor au sein de plusieurs collectivités territoriales, et notamment en Ile-de-France. Si la démarche peut être très bénéfique pour un territoire, ce modèle économique reste encore fragile.

Source : la gazette des communes du 17/03/2017

Notre-Dame des Landes : l'Etat va-t-il devoir rendre des terrains ?

Une trentaine d'anciens propriétaires de terres situées sur le site du projet d'aéroport, expropriés il y a plus de cinq ans, ont saisi la justice pour qu'elle ordonne la rétrocession de leurs parcelles.

Source : le Moniteur du 17/03/2017

Environnement

Transition énergétique - Energies renouvelables en Europe : la France encore loin de ses objectifs

[Avec seulement 15,2% d'énergies renouvelables \(ENR\) dans sa consommation finale brute d'énergie en 2015, la France est en dessous de la moyenne européenne, selon des données publiées par Eurostat ce 14 mars. Avec les Pays-Bas, elle est aussi le pays le plus éloigné des objectifs qui lui ont été assignés dans le cadre de la stratégie Europe 2020, qui prévoit pour l'Hexagone 23% d'ENR à l'horizon 2020.](#)

Source : localtis.info du 17/03/2017

Performance énergétique des bâtiments : mobilisation générale autour des premiers labels E+C-

[Emmanuelle Cosse a remis, le 16 mars, les premiers labels "E+C-", autrement dit "Bâtiments à énergie positive et réduction carbone". A cette occasion, deux "conventions d'engagement" ont été signées avec le mouvement HLM et la Caisse des Dépôts, d'une part, et Entreprises générales de France BTP \(EGF-BTP\), d'autre part. La ministre du Logement estime que ce double événement "marque une nouvelle étape dans la mobilisation des acteurs de la construction pour préparer collectivement la future réglementation environnementale du bâtiment".](#)

Source : localtis.info du 17/03/2017

Collectivité territoriale

La mise en œuvre des réformes territoriales se passe plutôt bien

[Les lois Maptam et NotRe ont profondément modifié la carte territoriale. Face à d'importants bouleversements, le Sénat a mandaté une mission de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des dernières réformes. Et à l'heure du premier bilan, les quatre rapporteurs sont plutôt optimistes.](#)

Source : le Moniteur du 16/03/2017

Vu dans les revues

Contrats et Marchés publics n° 3, Mars 2017, chron. 2, *Un an de droit de la propriété des personnes publiques (1re partie)*, par François Llorens et Pierre Soler-Couteaux

Contrats et Marchés publics n° 3, Mars 2017, repère 3, *Concession et occupation du domaine public*, par François Llorens et Pierre Soler-Couteaux